

MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE
ARRONDISSEMENT : Mende
CANTON : Aumont-Aubrac

Envoyé en préfecture le 16/03/2021

Reçu en préfecture le 16/03/2021

Affiché le

ID : 048-214800914-20210313-03_2021-DE



Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

N° 03/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 mars 2021**

OBJET : Avenant n°2 au contrat collectif d'assurance santé

L'an deux mille vingt et un et le samedi treize mars à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Josyane PAGES, Roger BRUN, Eric MALHERBE, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Nicolas PERRET, MME Valérie CHAYLA

Étaient absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Nicolas PERRET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le maire présente au conseil municipal l'avenant n° 2 au contrat, proposé par la mutuelle nationale territoriale (MNT) qui intègre la nouvelle grille tarifaire des cotisations ainsi que les nouvelles avancées en matière de résiliation d'adhésion pour les agents.

Où l'exposé du maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- accepte l'avenant n°2 au contrat collectif d'assurance santé à adhésions facultatives
- autorise Mr le maire à le signer ainsi que tout document afférent à cette affaire.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre

Fait à MARCHASTEL 13 mars 2021

Le Maire

